



District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°8

RECEPTION

AR 1819 06 – US ROCHEMAURE contre la Commission des Règlements:

ayant rejeté sa réserve d'avant-match relative à la qualification du joueur de LABLACHERE, M. Romain TRAN THIBIP, et validé le résultat acquis sur le terrain.

Match concerné :

INDEPENDANTE BLACHEROISE 1 / US ROCHEMAURE
Championnat Seniors, D4, poule F, du 3 mars 2019.

AR 1819 07 – US MONTELIMAR contre la Commission des Règlements:

lui ayant donné match perdu par pénalité et ayant sanctionné M. Abdelouaed YAHYOUY, éducateur, de 6 matches fermes de suspension, pour avoir aligné un joueur suspendu.

Match concerné :

MONTELIMAR US 2 / RHONE CRUSSOL 07 1
Championnat seniors D1, poule unique, du 3 février 2019.